

## **PLAN MERCREDI :**

Les TAP sont supprimés à la rentrée prochaine. En contrepartie la municipalité souhaite proposer pour l'année scolaire 2022-2023, dans le respect des rythmes de l'enfant, un temps d'activités culturelles, sociales et sportives le mercredi matin (uniquement) à tous les enfants scolarisés de la maternelle au CM2. Le Plan Mercredi s'inscrit dans le Projet Éducatif du Territoire, outil qui doit garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles, des établissements et les activités proposées en dehors du cadre scolaire pour permettre à chaque enfant de grandir, d'apprendre dans de bonnes conditions. Découvrir et s'épanouir demeurent la priorité de la commune.

- Programmation provisoire :

7h00 – 9h00	Accueil Périscolaire			
9h – 10h30	Sport	Activité socio-culturelle	Atelier aide au devoir	Temps libre
10h 30 – 12h	Activité socio-culturelle	Sport	Animation ponctuelle (lecture, jeux de société, etc)	Temps libre
12h – 12h30	Temps de départ possible (Accueil périscolaire)			

- **Tarifs**

Quotient	0-400	401-600	601-800	801-950	951 et +
Tarif par Enfant pour la matinée	0,20 €	0,40 €	0,60 €	0,80 €	1,00 €

Le Maire, Jacques POULAIN



## RÈGLEMENTS INTÉRIEUR PLAN MERCREDI

### **OBJET :** Organisation Plan Mercredi

Nous proposerons à vos enfants tout au long de l'année le mercredi matin des activités socio-éducatives et sportives réalisées par des associations locales, des bénévoles, des animateurs...

### **Rappel :**

- Avant toute admission à l'accueil du mercredi matin, les parents doivent avoir créé leur accès sur le « Portail Famille » accessible depuis le site internet de la mairie. Les réservations et annulations doivent être signalées sur le portail pour gérer l'encadrement et la qualité des activités proposées. Toutes modifications doivent être faites la veille avant 10h00.
- Entre 7h et 9h, puis entre 12h et 12h30, les parents sont libres de déposer ou récupérer leur(s) enfant(s) à l'heure qui leur convient.
- De 9h à 12h, des activités socio-éducatives, culturelles, environnementales et sportives leur seront proposées. Vous serez informés du programme par mail ou via le portail famille. Nous vous demandons de ne pas déposer vos enfants au-delà de 9h et de les récupérer à partir de 12h, de telle sorte que les intervenants puissent se rendre, avec vos enfants, sur les différentes infrastructures de la Commune pour le bon déroulé des activités.
- Les activités du mercredi matin sont des temps d'activités proposés aux enfants, organisés par la Mairie. Ils sont facultatifs, à faible coût et soumis à l'accord des parents. De ce fait, les parents devront **OBLIGATOIREMENT** inscrire leurs enfants au préalable (Portail Famille). Durant cet accueil du mercredi, les enfants sont placés sous la responsabilité de la Mairie.
- **L'inscription à l'accueil du mercredi matin vaut pour toute l'année.** Sur le Portail famille, pensez à désinscrire votre enfant en cas d'absence.
- Pour le mercredi matin, le tarif s'applique à la présence. Les tarifs ci-dessous correspondent à un forfait par mercredi et par enfant peu importe l'heure d'arrivée et de départ.

➤ Pour rappel :

Quotient	0-400	401-600	601-800	801-950	951 et +
Tarif par Enfant pour la matinée	0,20 €	0,40 €	0,60 €	0,80 €	1,00 €

### **Le contenu du Plan Mercredi :**

- **Les MATERNELLES** seront encadrées par le personnel communal qu'ils connaissent. L'accueil du mercredi matin aura lieu prioritairement dans la salle d'accueil périscolaire à l'école. Cette salle sera équipée en jeux et matériel pédagogiques. Des activités spécifiques adaptées pourront leur être proposées.
- **Les PRIMAIRES** seront quant à eux, répartis en groupe. Les activités seront proposées tout au long de l'année sur INSCRIPTIONS des enfants. Selon le nombre d'enfants inscrits, jusqu'à quatre activités différentes seront proposées chaque jour de la semaine, encadrées soit par des professionnels extérieurs, soit par des bénévoles, soit par le personnel communal.

- Les activités socio-éducatives sont placées sous la responsabilité de la commune et encadrées par des animateurs et intervenants compétents.
- Vos enfants auront la possibilité de choisir leurs activités en s'inscrivant en fin de chaque période (avant les vacances scolaires). Nous vous communiquerons le programme des activités par mail ou via le Portail famille.

### **RÈGLES :**

- L'enfant doit adopter un comportement respectueux et bienveillant envers les adultes encadrant, les autres enfants et le matériel mis à sa disposition.
- Les parents sont responsables des dégradations volontaires causées aux matériels par leurs enfants.

### **SANCTIONS :**

- Les enfants qui ne respecteraient pas les règles élémentaires de vie collective s'exposeront à des sanctions qui pourront aller de l'avertissement oral ou écrit à l'exclusion temporaire voire définitive.
- L'admission d'un enfant au plan mercredi entraîne l'acceptation par la famille des dispositions du présent règlement qui sera porté à la connaissance des enfants et affiché.

**Le Maire**  
**Jacques POULAIN**